

Le 29 décembre, M. William G. Hope m'adressait une pétition comptant des centaines de signatures, par laquelle les aveugles reconnus de ma circonscription prient les gouvernements d'Ottawa et d'Halifax de prendre certaines mesures particulières en raison de l'incapacité spéciale dont ils souffrent, et des handicaps qui en résultent. J'ai immédiatement transmis les recommandations de cette pétition au ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ainsi qu'au ministre provincial des Services sociaux. Ces recommandations étaient les suivantes:

Suppression de l'injuste critère d'absence de revenus actuellement appliqué pour considérer les personnes comme aveugles prestataires, ou porter à \$8,000 par année le plafond actuel imposé aux ménages.

Gratuité des médicaments fournis sur ordonnance aux aveugles reconnus aux fins du programme M.S.I.

Il s'agit d'un programme de la Nouvelle-Écosse. Cette pétition porte des centaines et des centaines de signatures. Il s'agit d'aveugles groupés par M. Hope, partiellement aveugle lui-même et dont la femme est aveugle. Lui et sa femme ont travaillé de concert avec les aveugles de Cumberland pour mettre au point cette pétition.

● (1740)

Cette motion prouve que le député de Selkirk admet que les autorités fédérales ou provinciales ne s'intéressent pas suffisamment au sort des aveugles pour les aider à surmonter les très gros problèmes qu'ils rencontrent dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi je le félicite grandement. Il pourrait faire à la Chambre un tas d'autres déclarations probablement plus fructueuses pour lui sur le plan politique. Il est probable que sa circonscription, tout comme les 264 circonscriptions du Canada, ne compte que très peu d'aveugles, mais cela ne l'a pas empêché d'éprouver de la compassion pour ces personnes qui souffrent d'un handicap très particulier et unique ni de défendre leurs intérêts. Il existe bien d'autres handicapés au Canada, je le concède, mais la cécité est une forme de handicap très particulier et unique et il convient que le gouvernement fédéral ou que les provinces leur accordent une attention toute particulière.

Comme il l'a dit, le député ne demande pas beaucoup, mais il demande une garantie. Ainsi, celui qui m'a présenté la pétition, M. Hope, vient de se trouver du travail. Par contre, son épouse a perdu son allocation. Autrement dit, à partir du moment où son mari a pu décrocher un emploi, elle a été pénalisée, même si cela ne lui a pas fait recouvrer la vue. Elle a cependant bel et bien pu constater qu'elle n'avait plus droit à aucune aide.

Si les députés et les parlementaires éprouvent une certaine compassion, s'ils ont un certain sens de la collectivité, ils réfléchiront sérieusement à la proposition du député de Selkirk et ils essayeront de montrer d'une façon ou de l'autre aux aveugles du Canada que le Parlement n'esquive pas les problèmes. Pour un cas tel que la cécité qui revêt un caractère unique, nous devrions nous efforcer d'adopter une mesure spéciale qui reconnaisse ce caractère unique et qui soit un gage de notre compassion. Nous devrions leur manifester notre volonté de les aider sur le plan matériel à surmonter une partie des problèmes terribles et concrets auxquels ils se trouvent confrontés dans la vie quotidienne.

Allocation pour cécité

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Selkirk et lui dire que c'est, à mon sens, ce que les députés devraient faire plus souvent. S'il en était ainsi, les Canadiens s'apercevraient que le Parlement perçoit avec grande perspicacité les problèmes qu'ils ont à résoudre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter chaleureusement le député de Selkirk (M. Whiteway) d'avoir présenté cette motion. Je tiens également à l'assurer de mon appui. J'aimerais cependant qu'on y apporte une ou deux modifications, dont je reparlerai dans un instant. L'important à retenir de cette motion, c'est qu'il s'agit d'une politique qu'il faudrait, à mon avis, suivre.

J'ai écouté avec un vif intérêt cet après-midi le premier discours du député de Bruce-Grey (M. Douglas) depuis sa nomination au poste de whip adjoint du gouvernement. Je suis ravi de voir qu'il a fait bon accueil à la motion présentée par le député de Selkirk, mais il a fait volte-face par la suite en exprimant son désaccord en fin de compte. Pourquoi est-ce que je dis qu'il n'est finalement pas d'accord bien que s'étant d'abord montré favorable? Parce que le député de Bruce-Grey a attaqué le cœur de la motion présentée par le député de Selkirk, à savoir que nous ne devrions pas soumettre nos aveugles à un humiliant et indigne, examen de leurs ressources. Ce sont les termes mêmes qu'a employés le député de Bruce-Grey. Mais du fait que l'aide dont peuvent bénéficier aujourd'hui les aveugles, quel qu'en soit le montant, est accordée sous réserve d'une évaluation des ressources, j'estime que c'est le traitement que nous leur faisons subir.

A la fin des années 20, au moment où les pensions des aveugles ont été intégrées à la loi sur les pensions de vieillesse, jusqu'à la fin de 1951, année où la loi a été remplacée par la loi sur la sécurité de la vieillesse, il y avait un rapport entre les pensions des aveugles et les pensions de vieillesse. Si, à cette époque, les deux régimes de pension n'étaient octroyés qu'après évaluation des ressources des bénéficiaires il y avait du moins un lien permanent entre les deux et lorsque les pensions de vieillesse montaient, les pensions des aveugles montaient elles aussi.

Tout d'abord, le 1^{er} janvier 1952, nous avons créé un nouveau régime visant à appliquer de manière universelle les mesures relatives à la sécurité de la vieillesse, ce que nous n'avons cependant pas fait à propos des pensions pour les aveugles. Entre temps, les différences entre les deux se sont accrues et, ainsi, l'évolution ne s'est pas faite en parallèle.

Le député de Bruce-Grey signale que la plupart des provinces fournissent une aide aux aveugles dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et non pas conformément à la loi sur les aveugles. Si elles agissent ainsi, c'est pour des raisons de commodité. Il signale également que si nous prenons ces mesures en faveur des aveugles, nous devrions faire de même à l'égard des paraplégiques, des amputés et autres handicapés. J'en conviens et cela se fera peut-être un jour. Ce qui m'inquiète dans tout cela, notamment quand il s'agit de programmes à caractère général qui ne tiennent pas compte de catégories, c'est que l'on continue à envisager de faire appliquer des mesures d'évaluation des ressources du bénéficiaire.